

Dans le projet de Comité de Gestion du bâtiment il a été indiqué que :

-Le comité de gestion s'occupe

- du règlement financier des consommations d'énergie et fluides : électricité, chauffage, eau ;
- des autres charges communes : assurance, maintenance, taxes d'habitation et d'ordure ménagères ;
- de l'entretien général qui comprend le ménage, les petits travaux d'entretien et éventuellement ascenseur pour que les personnes handicapées puissent accéder à l'étage

-La Ville de Pau s'occupe :

- de l'entretien des espaces extérieurs : parvis, stationnement, espaces d'accompagnement du bâtiment ;
- du gros entretien du bâtiment (« clos et couvert ») ;
- des obligations réglementaires : visites périodiques, mise aux normes, etc.

Ce projet de Comité de Gestion a été validé par tous les acteurs du projet mais il doit être finalisé. Je vous invite à vous rapprocher du service de M. Garcia, en charge de la vie associative, pour continuer sur ce projet et cette question des moyens financiers lorsque les estimations des coûts de fonctionnement pourront être affinées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma parfaite considération.



M. Garcia  
Député - Maire de Pau

PJ :

Copie à : Messieurs les Présidents des APNP, CAF de Pau, MJC Berlioz, LMM, Les Artisans de la Montagne